

Jean-Pierre DECOOL

Député du Nord
Membre de la Commission des Lois

Monsieur Antoine BEILS
Solidarité & Progrès
antoinebeils@gmail.com

Paris, le 21 DEC. 2015

Réf : JPD/CV/25/18122015

Monsieur,

Vous avez souhaité me faire part de vos préoccupations concernant la proposition de loi de modernisation des règles applicables à l'élection présidentielle.

La majorité socialiste, non contente d'avoir modifié les règles applicables pour la plupart des élections (cantonales, municipales, communautaires, sénatoriales), cherche désormais à modifier les règles relatives à l'élection présidentielle.

Cette proposition de loi a en effet pour ambition de moderniser les règles de l'élection présidentielle mais semble, finalement, poser plus de questions qu'elle n'en résout.

Cette proposition prévoit, par exemple, la transmission directe des parrainages au Conseil constitutionnel par les élus qui parrainent, sans passer par les préfetures ou les équipes de campagne. Cette transmission devra se faire par voie postale uniquement. Cette exigence, à l'heure de la dématérialisation, ne convainc pas sur la volonté de modernisation.

Le texte entend, en outre, réformer les règles auxquelles sont soumis les médias audiovisuels pendant la période dite « intermédiaire » de campagne électorale, dans l'attribution des temps de parole et des temps d'antenne. Il s'agirait de remplacer l'égalité stricte des temps, actuellement en vigueur, par l'équité. Or, la notion d'équité est soumise à interprétation : la représentativité de chaque candidat et la contribution de chaque candidat à l'animation du débat électoral. Il y a donc une marge d'incertitude persistante.

Jean-Pierre DECOOL

Député du Nord

Membre de la Commission des Lois

Par conséquent, en l'état actuel, je n'apporterai pas mon soutien à ce texte.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Dr Decool

Jean-Pierre DECOOL

